

**COMPTE-RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 3 DECEMBRE 2012**

Selon les statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement que si 10% des adhérents sont présents ou représentés.

23 pouvoirs nous sont parvenus, soit 23 voix comptabilisées sur 718 voix.

Le quorum n'étant pas atteint, une deuxième Assemblée Générale est convoquée pour le **Jeudi 13 Décembre 2012 à 20h30**. Celle-ci pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.